

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Octobre

UN DISCOURS

DE

M. PAUL DESCHANEL

(Suite)

Réformes budgétaires

Mais la condition première de toute amélioration fiscale, c'est l'arrêt des dépenses. Or, il n'y a qu'un moyen pratique d'y mettre un frein, c'est celui qu'a adopté le Parlement anglais et que Gambetta, en 1881, voulait introduire chez nous ; c'est la règle qui consiste à réserver au gouvernement l'initiative des dépenses, ou au moins à obliger tout député qui en propose de nouvelles à proposer en même temps des ressources correspondantes.

L'abus de l'initiative individuelle a été une des principales causes de la rupture de l'équilibre budgétaire. Chaque année, nos rapporteurs dressent un tableau effrayant des augmentations de dépenses et des diminutions de recettes qui résultent de l'adoption de toutes les motions individuelles. C'est en supprimant cet abus que nos voisins ont guéri leurs plaies. La Chambre française qui accomplirait cet acte de sagesse et de courage réaliserait, dans l'ordre financier, le plus grand progrès peut-être qu'il soit possible de donner actuellement à notre pays et se créerait un titre impérissable à la reconnaissance de la nation.

J'ajoute que l'ordre de nos travaux et la physionomie de nos débats gagneraient singulièrement si nous consacrons notre grande session, de janvier à juillet, à l'examen du budget, qui est notre grande affaire, au lieu de le voter hâtivement à la fin de l'année, sans même laisser au Sénat le temps de le discuter, ce qui est également contraire à l'intérêt financier du pays et à l'esprit du régime parlementaire.

Enfin, nous pourrions abroger les interminables discussions du budget en nous rapprochant de la méthode anglaise et en la divisant en deux parties : l'une comprenant les chapitres contestés, l'autre les chapitres non contestés.

Réformes parlementaires

Et ce que je viens de dire de nos méthodes budgétaires peut s'appliquer à notre mécanisme parlementaire en général. Si des lois importantes restent sur le chantier pendant dix ou douze ans, il ne faut pas s'en prendre seulement aux

divergences d'opinion entre les deux Chambres, il faut en accuser notre procédure, qui est une des plus lentes et des plus arriérées de l'Europe. L'étude des règlements étrangers peut nous fournir d'utiles comparaisons, notamment pour l'organisation des commissions, pour la discussion des interpellations, auxquelles on pourrait réserver, sauf le cas d'extrême urgence, une séance par semaine, et aussi pour la facilité excessive laissée à tout député d'interrompre l'ordre du jour par une demande d'urgence.

Réformes administratives et judiciaires

À côté des réformes d'ordre fiscal, budgétaire et politique, nous en poursuivons d'autres, dans l'ordre administratif et judiciaire. Les projets de décentralisation que nous avons élaborés dans la commission extra-parlementaire et qui vont être déposés par le gouvernement à la rentrée serviront, je l'espère, de point de départ à des réformes plus étendues.

En matière judiciaire, notre tâche est plus vaste encore. Nous en sommes toujours au régime du premier Empire, au pur arbitraire du pouvoir exécutif. Nous ne voulons certes pas une magistrature élue, mais nous voulons une magistrature également indépendante du justiciable et du gouvernement. Au point de vue de la nomination et de l'avancement des magistrats, la France ne jouit d'aucune des garanties dont jouissent depuis de longues années les monarchies constitutionnelles qui l'entourent. La réforme des justices de paix sera le point de départ de l'organisation nouvelle.

Réformes des Codes

C'est devenu une banalité — une banalité qu'il serait temps de faire disparaître — de constater que notre Code de procédure civile est, en bien des points, un appareil rouillé ; que notre Code pénal et notre Code d'instruction criminelle sont à peu près les moins libéraux de l'Europe. Nous n'arriverons à guérir certaines plaies sociales, telles que la mendicité et le vagabondage, par exemple, ce fléau croissant de nos campagnes, que par un plan de réformes combinées dans l'ordre pénal, dans l'ordre pénitentiaire et dans les services de la police ; en même temps que par le développement de l'assistance par le travail.

De même, c'est par un ensemble de mesures fiscales, administratives et pénales que nous combattons efficacement l'alcoolisme et la dépopulation. Nous devons donner à l'agriculture la représentation légale qu'elle attend depuis longtemps, refondre notre système hypothécaire, réviser la législation sur les licitations et les partages. Nous devons modifier la loi sur les sociétés

par actions ; réprimer l'agiotage et les accaparements. Je ne puis tout dire...

La Question sociale

Mais, s'il est un ordre de questions qui nous tiennent particulièrement au cœur, ce sont les questions ouvrières.

Comment, en effet, ne pas sentir ce qu'il y a, aujourd'hui encore, d'affreusement misérable dans un grand nombre d'existences, ce qui reste d'injustice dans nos vieilles sociétés à la veille du XX^e siècle ? Plus on avance, plus on monte dans la vie, plus la fortune vous sourit et vous comble de ses dons, — surtout aux jours bénis comme ceux que nous venons de traverser, où la force reconquise inonde le cœur d'espérance et de joie, — et plus on se tourne avec un redoublement de passion vers ceux qui peinent, qui souffrent et qui, du berceau à la tombe, pris dans la roue de fer du destin, jamais, jamais ne connaîtront la douceur de vivre. Et il semble que toute heure perdue pour l'étude et l'allègement de leurs maux devienne, à tout cœur bien placé, comme un reproche et un trouble de conscience.

Certes, nous ne sommes pas avec ceux qui, sous prétexte de justice sociale, écrasent la personnalité humaine sous le joug de l'Etat. Mais nous croyons que l'Etat a d'autres devoirs que celui d'assurer l'ordre matériel ; que son intervention peut être légitime quand l'individu est trop isolé ou sacrifié, quand l'association est encore trop faible ou quand il s'agit de préserver la société d'un mal. Nous croyons qu'il ne doit pas seulement aux peuples la justice au sens judaïque du terme ; et qu'il a pour mission, non seulement de faire observer les lois, mais de rendre les lois plus justes, plus libérales, plus humaines, d'y mettre plus de fraternité et, pour tout dire d'un mot, plus de bonté.

Si nous n'admettons pas les exagérations du socialisme, nous n'admettons pas non plus celles de l'économie politique classique. Sans doute, nous gardons une reconnaissance éternelle aux grands esprits, qui, comme Turgot, ont conquis à la France la liberté du travail ; mais, si l'on comprend leur défiance systématique de l'action de l'Etat alors qu'ils avaient à lutter contre les abus de la royauté, alors que l'Etat était une autorité absolue sur les personnages et sur les biens, cette défiance a-t-elle les mêmes raisons d'être, aujourd'hui que l'Etat est l'agent de la société pour une mission d'ordre et de bien public ?

Et puis, nous ne pouvons perdre de vue que ce sont les théories erronées de l'école anglaise qui ont servi de base aux socialistes. Toute l'œuvre de Marx est un dérivé des erreurs de Ricardo, de

Malthus et de Stuart Mill ; tout le système de socialisme agraire de Henry George est issu de la fausse théorie de la rente du sol, de Ricardo. Le socialisme repose sur les parties caduques de l'économie politique. Et c'est pour cela, parce qu'ils sont partis des mêmes notions erronées, — sur la valeur, le capital, la rente, le salaire, la population, — que l'économie politique classique d'une part, et le socialisme de l'autre, sont également impuissants à résoudre la question sociale.

Aussi avons-nous planté notre drapeau entre les deux, au risque d'être assaillis des deux parts ce qui est notre lot habituel. Pour nous, la question sociale ne peut être résolue que par la collaboration des forces privées (individu, association, coopération) avec les forces publiques (commune, départements, Etat).

Assurément l'inégalité est la loi de la nature et de la vie universelle ; et l'égalité de fait rêvée par les collectivistes n'est pas seulement une chimère, elle serait l'injustice même puisqu'elle mettrait sur le même pied le travail et la paresse, l'économie et l'imprévoyance, la vertu et le vice. Mais la justice sociale consiste à corriger ce qu'il peut y avoir d'immoral dans la mêlée humaine par la solidarité. Et c'est là la grandeur de l'homme.

Telles sont les maximes directrices qui nous guident dans l'examen des questions de travail, de prévoyance, de mutualité et d'assistance.

L'Armée et la Marine

Voilà, messieurs, le vaste champ d'études, de travaux qui s'ouvre devant nous. Encore n'ai-je pas parlé des questions militaires — celle de l'armée coloniale et celle des sous-officiers par exemple, — ni des réformes à opérer dans l'administration de la marine, que nous étudions depuis plusieurs années à la commission extraparlamentaire, dont l'enquête forme, au dire des hommes les plus compétents qui, tous, ont déposé devant nous, un document unique.

Ainsi réformes fiscales, budgétaires, parlementaires, administratives, judiciaires, économiques, militaires, navales ; dans toutes les directions, le champ des réformes est en quelque sorte illimité.

Il faudrait n'avoir jamais rien étudié pour s'imaginer que le *statu quo* est, je ne dis pas désirable, mais possible ; aussi le reproche qu'on nous adresse est-il puéril. Et, j'ose dire qu'il faut avoir un véritable mépris de l'opinion pour répéter sans cesse que nous ne voulons rien faire.

La Stérilité radicale

D'ailleurs, ceux-là qui nous lancent cette accusation, qu'ont-ils donc à offrir de plus à la démocratie ? Un impôt vexatoire et des théories cons-

serait ainsi quitte sans plus de tracas. C'était ce fruit sec du peuple, du vrai peuple qui l'eût renié comme indigne s'il eût pu le connaître sous son vrai jour d'hypocrites passions, c'était ce quasi-coquin, que Ferdinand Dubois avait pris sous son égide pour les causes que l'on sait.

Mais aujourd'hui, saisi de scrupules et tenaillé peut-être de remords, il avait douté de la délicatesse de ses combinaisons. Peu à peu, en examinant bien le fonds de sa conscience, il se persuada qu'il se rendait coupable presque d'un crime en favorisant un mariage disproportionné quant aux personnes en cause.

D'ailleurs, s'il adorait ses enfants, ses nièces aussi lui étaient chères ; à présent, l'idée d'avoir compromis le bonheur de Geneviève le faisait frémir, et la pensée que Dubois serait mort de désespoir si cette union consommée avait pris une tournure fatale, le terrorisait.

Ah ! il se rendait bien compte de l'indignité de Jean Valinier.

Dans ces conditions, il eût été coupable au premier chef et il eût mérité de subir la peine du talion s'il avait introduit dans une famille aussi unie que la leur ce ferment de discorde, un gendre noté d'infamie morale, répudié énergiquement par la principale intéressée. La rusée ou prudente jeune fille, avait été bien inspirée dans ses répugnances.

Dans ce tête-à-tête avec lui-même, Ferdinand Dubois ne put hésiter, ou il aurait été malhonnête, et il ne l'était pas.

Malgré le profond serrement de son cœur à la pensée qu'il abandonnait Jean Valinier, après l'avoir mis au monde « sans le consulter » comme il disait avec une plaisanterie triste, il ne songea plus à mettre obstacle au mariage de Geneviève et de Francis Gerbal.

Au contraire, il se constitua à l'instant son plus actif défenseur, et comme Dubois, un peu étonné de cette nouvelle attitude, lui en demandait la raison, Ferdinand lui répondit :

— Mon vieux, Jean Valinier est parti pour Buenos-Ayres où des conditions avantageuses lui ont été offertes par un journal français très important : *Le Courrier de la Plata*. Quand il aura fait fortune, il reviendra te demander Geneviève, alors tu l'inveras à repasser... Va ! nous avons sous la patte un brave garçon, qui est la coqueluche de tous les boyards de Nice et bien en cour à l'administration centrale de Paris. Je crois que nous ferons bien de ne pas chercher midi à quatorze heures. En route, Dubois, pour la maison Gerbal.

Le tisseur ne demandait pas mieux que d'en terminer, de crainte que d'autres prétendants ne lui tombassent « de la lune ».

Il décida donc que le mariage aurait lieu très prochainement, le temps seulement de réunir quelques centaines d'écus, de voir rétablir le mécanicien et pousser les feuilles.

Il quitta son éternel métier et vint, en compagnie de sa chère Arthémise, annoncer la bonne nouvelle à Gerbal.

Ah ! quelle rude accolade il y eût ce jour-là entre ces deux braves gens !

Dubois fit un discours entrecoupé de quelques belles théories sur le travail qui fait la prospérité des nations et la fortune des familles. Pour la centième fois il présenta « les Dubois » comme un exemple de concorde et de sains principes, puis il daigna féliciter « les Gerbal » de leur nouvelle installation.

— Quand à toi, mon garçon, dit-il à Francis d'une voix qu'il ne put rendre dure malgré ses efforts, note bien ceci dans tes tablettes ; le jour où tu auras fait couler une seule larme des beaux yeux de ma Geneviève, je te larderai de ma propre main. Arthémise et moi, nous te donnons la perle des perles ! une fille comme il n'en pousse pas une seconde dans l'agglomération Lyonnaise. Malheur à toi si tu lui fais du « chagrin » une seule fois.

Puis changeant de ton, redevenant doux selon son

habitude, et prenant affectueusement ses pauvres mains brûlées :

— Brave garçon... Va ! fit-il, au ton d'habitude.

La cérémonie eut lieu quelques semaines après.

Les craintes du médecin ne s'étaient pas complètement réalisées.

Personne ne remarqua les cicatrices du visage de Francis dissimulées d'ailleurs en partie sous sa barbe noire, mais tout le monde admira sa belle prestance, l'éclat de son regard qu'illuminait un bonheur noblement conquis.

Quant à Geneviève, les yeux chastement baissés, il semblait à la modestie de son maintien, qu'elle ne fut point la reine de cette fête.

Sous le porche de l'église Saint Jean, adorable dans sa belle robe blanche, sous son voile virginal, comme une statue de la madone inspirant le respect et l'amour, une grande dame ne put s'empêcher de la donner en exemple à ses deux filles.

Mme Vinchon, la patronne de Geneviève, entendit ces paroles flatteuses et s'écria, comme si elle venait de faire l'éloge de sa pauvre enfant.

— Je n'en connais pas de plus charmante et de plus vertueuse.

Le soir, on festoya dans la grande salle de la maison Dubois. La joie y fut sincère et le contentement absolu, parce que tous les membres de ces deux familles d'ouvriers puisaient leurs inspirations dans la probité morale et l'esprit de conduite.

XII

Plus tard, grâce aux rapports d'un « mouton » on sut que l'événement de Tain n'était pas le fait d'un accident, mais le résultat d'une tentative criminelle dont l'auteur était Jean Valinier et le seul mobile la vengeance.

Dans son parfait et mérité bonheur, le mécanicien Gerbal a pardonné. FIN

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

LE

MÉCANICIEN GERBAL

PAR

Paul TIMON

Ouvrage couronné par la Société de tempérance

X

À l'imprimerie Venture, depuis plus d'un mois, on n'avait plus revu Jean Valinier. Son logeur interrogé ne put donner aucun renseignement.

Point davantage on ne s'en occupa, car chacun fut satisfait d'en être débarrassé !

Mauvais prote, pire travailleur, détestable camarade aussi bêtard et dur à l'intérieur, que plat et servile à l'égard des chefs, l'atelier l'eût très volontiers jeté sommairement par la fenêtre s'il n'avait adopté le prudent parti de disparaître par la porte.

D'abord le pavé de Lyon devenait brûlant sous ses pas. La police le recherchait activement pour des faits qui n'avaient rien de politique et qui dépassaient quelque chose de moins que l'honnêteté. Habile à coloyer le code pénal, Jean Valinier avait fini par tenter quelques excursions. Elles ne lui avaient pas réussi. La surêté Lyonnaise cherchait sa piste.

Els supposa que le prote avait passé à Genève.

Or, comme il parut trop mince personnage, on ne se soucia point de remplir les formalités de l'extradition. On le laissa donc en Suisse, où certainement il trouvera à employer ses talents politiques dans quelque feuille, à monter officiel de la dynamite et du pétrole. On en

titutionnelles surannées et périlleuses ; et c'est tout.

Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils seraient assez mal venus à nous reprocher de ne pas la faire, eux qui, naguère, étant au pouvoir, faisaient voter le budget des cultes et les crédits pour l'ambassade du Vatican, les évêchés non concordataires et les écoles catholiques d'Orient !

Non ! pas un homme sensé, pas un homme de bonne foi ne saurait prétendre que la politique dont je viens d'esquisser les principaux traits soit une politique d'inertie et de sommeil !

L'instabilité gouvernementale

Mais, messieurs, et c'est par là que je termine, — l'instrument essentiel de cette politique progressiste et réformatrice, c'est un gouvernement.

Autrefois, lord Brougham disait : « Heureusement que la France fait une révolution tous les quinze ans ; sans cela elle serait la première nation du monde. » Aujourd'hui, nos rivaux peuvent dire : « Heureusement que la France change de ministère tous les huit mois ; sans cela elle serait la première nation du monde. » Il n'y a pas très-longtemps, je comparais la France aux pays étrangers, et non seulement aux gouvernements absolus mais aux gouvernements parlementaires ; l'Angleterre, par exemple, où les ministères durent en moyenne cinq fois plus que les nôtres, — et l'on m'interrompait sur les bancs des radicaux pour me dire : « Vous travaillez pour la monarchie ! » Comme si c'était travailler pour la monarchie que de vouloir améliorer et perfectionner la République ! Toujours la même erreur, toujours le même sophisme, qui consiste à confondre l'incessante mobilité avec le progrès, et la stabilité, — qui est la condition essentielle des réformes, — avec la routine ou la réaction !

Par bonheur, nous avons fait quelque chemin depuis lors ; et il se trouve que l'un d'eux, un des plus autorisés, éclairé par l'épreuve et peut-être par la perte du pouvoir, a tenu naguère le même langage que nous. Voici comment s'exprimait, dans un discours récent, M. Léon Bourgeois :

« Il est impossible que, dans un grand pays, l'ensemble des études nécessaires à la préparation et à la résolution des grands problèmes politiques se poursuive avec suite, si, tous les six mois ou tous les ans, un changement dans la direction de la politique générale vient interrompre les travaux, substituer aux idées en voie de réalisation de nouvelles idées et jeter ainsi, non seulement dans la besogne parlementaire, mais dans l'esprit du peuple lui-même, un trouble toujours renouvelé. »

Oui, voilà bien notre plaie. C'est ce que nous avons toujours dit. Et c'est même pour cela que nous avons toujours blâmé l'extrême-gauche d'avoir renversé, avec la droite, dix-sept ministères en seize ans !

Seulement, après avoir clairement indiqué le mal, que nous proposons-t-on pour le guérir ? Un vote formel de blâme et de défiance. Ah ! le bon billet ! C'est mal connaître le cœur humain que de s'imaginer qu'une telle formalité suffira pour arrêter les ambitions, les appétits, et pour fermer la chasse aux portefeuilles !

Pas de majorité

Messieurs, il faut voir les choses comme elles sont. Dans la Chambre actuelle, il n'y a pas de majorité certaine. Essaye-t-on de gouverner avec le concours des socialistes, on mécontente et on inquiète les masses paisibles et laborieuses du pays. Les voix conservatrices viennent-elles se mêler à la majorité gouvernementale, l'extrême-gauche, qui trouvait le concours de la droite excellent pour culbuter les ministères, orie aussitôt à la trahison. Quant au système de la concentration qui consiste à gouverner en laissant de côté la droite et les socialistes, l'homme politique que je viens de citer, et qui était resté le principal défenseur de cette politique, s'est vu, par trois fois, impuissant à l'appliquer ; et cela par l'excellente raison que l'impôt sur le revenu a coupé en deux le parti républicain.

C'est donc vers le pays qu'il faudra se tourner désormais ; c'est de lui que nous devons attendre, dans l'avenir, une majorité et un gouvernement.

Le vote obligatoire et la représentation proportionnelle

Mais encore faut-il que ce soit vraiment le suffrage universel qui parle, et non une partie seulement — et la plus faible partie — de la nation.

La représentation nationale devrait être comme un miroir, ou, pour mieux dire, une carte en miniature du pays, et, suivant l'expression de Mirabeau, « une image reproduisant exactement les rapports du tout et des parties » ; est-ce là ce que nous avons ?

En 1881, les députés élus ne représentaient que 45 0/0 des électeurs, et, en 1885, 43 0/0, pas la moitié ! Et si je prends ces deux dates, c'est qu'en 1881 nous avions le scrutin d'arrondissement, et en 1885, le scrutin de liste, ce

qui prouve que la représentation est aussi inexacte, avec un mode de scrutin qu'avec l'autre.

Et alors, dans ces assemblées, qui ne représentent même pas la moitié du corps électoral, vous prenez une majorité de quelques voix, d'une voix peut-être ! — formée sous le coup d'un entraînement passager, d'une impression de séance, que sais-je ? et vous dites : « Voilà la volonté du peuple ! Voilà le suffrage universel ! » Et il faut qu'à l'instant même tout cède, tout plie, tout s'efface devant cette majorité toute puissante, et si quelque influence entre un moment en balance avec celle-là, on s'irrite, on s'indigne comme d'un attentat à la souveraineté nationale ! Quelle illusion, Messieurs !

Aussi est-il permis de penser, — j'exprime ici une opinion personnelle, car ces idées sont encore peu répandues dans le monde parlementaire, — que deux problèmes, déjà résolus en partie chez un assez grand nombre de peuples et dont la solution changerait très probablement la face de la société française, ne tarderont pas à s'imposer à l'attention publique : l'un est le vote obligatoire ; l'autre, la représentation proportionnelle, que Louis Blanc réclamait déjà en termes admirables.

Je conçois qu'en présence des difficultés que nous éprouvons à constituer une majorité de gouvernement, on ne songe pas encore à appliquer le principe de la représentation proportionnelle dans les élections politiques, mais pourquoi ne commencerions-nous pas à l'introduire dans les élections locales ? Les difficultés d'exécution sont beaucoup moindres qu'on ne le suppose, et nous ne ferions que suivre l'exemple de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Amérique.

Ne nous y trompons pas : là est l'avenir, parce que là sont la justice et la vérité. Et l'on aura peine à comprendre, dans vingt ou trente ans d'ici, que nous ayons pu donner si longtemps à toutes nos institutions politiques et sociales, une base si factice et si chancelante !

La politique extérieure

Ce qui est certain, ce que tout le monde voit et ce que nos contradicteurs eux-mêmes commencent à reconnaître tout haut avec nous, c'est qu'une grande nation comme la nôtre, dans l'état présent de l'Europe et du monde, ne peut vivre dans cette perpétuelle improvisation fébrile, dans cette continuelle incertitude du lendemain.

Depuis un siècle, la France a oscillé sans cesse entre l'excès du pouvoir personnel et l'excès de l'anarchie parlementaire. Nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir complètement résolu le problème du gouvernement de la démocratie : la conciliation d'une autorité ferme et stable avec la liberté. Et si cet équilibre, — aujourd'hui sans cesse rompu, — cet esprit de suite, cette durée qui seule donne la compétence, sont indispensables à une politique de réformes au-dedans, ils le sont encore davantage à notre action extérieure.

Les grands événements qui viennent de s'accomplir sous nos yeux nous donnent à cet égard de salutaires leçons. Ils montrent ce que valent certaines vertus dont les démocraties sont trop enclines à s'affranchir, et qui sont pourtant les conditions essentielles du progrès, de la puissance et de la gloire. En même temps qu'ils affermissent notre foi dans nos destinées, ils nous font mieux sentir l'efficacité d'une tradition. Profitons-en donc non seulement pour la sécurité qu'ils donnent, mais pour les hautes pensées et pour la sagesse qu'ils suggèrent.

Messieurs, la génération à laquelle j'appartiens est née à la vie intellectuelle au milieu des désastres de la patrie ; elle a vu d'abord le monde aux lueurs sinistres de l'invasion et de la guerre civile. Pas un jour, même aux heures les plus désolées, nous n'avons douté ni du relèvement, ni des moyens nécessaires pour l'accomplir. Nous n'avons pas cessé, — et c'est là ce qui, à certains moments a paru créer certains malentendus entre les fractions les plus ardentes de la démocratie et nous, — nous n'avons pas cessé de tout subordonner à notre grand dessein, à ce que nous considérons comme notre mission historique. Voici que notre claire vision se réalise. Puisse le génie de la France inspirer nos âmes et nous donner la force d'accomplir jusqu'au bout notre tâche redoutable et sacrée !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 octobre

L'interpellation Jaurès

M. Brisson annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Jaurès sur les incidents de Carmaux.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, dit qu'il a également reçu une lettre par laquelle M. Jaurès demande à l'interpellation.

Le gouvernement, dit-il, n'entend pas éviter le débat, ni se dérober à des responsabilités qu'il compte prendre tout entières ; mais comme il ne s'agit pas seulement de la politique du gouvernement en général, mais d'un

certain nombre de faits spéciaux et déterminés sur lesquels est ouverte une enquête, la Chambre voudra, je pense, attendre que les résultats de cette enquête nous soient parvenus et renvoyer le débat à la prochaine séance.

Après une réplique de M. Jaurès, il est décidé que l'interpellation sur les incidents de Carmaux sera discutée après celle sur les affaires d'Arménie.

Les vins artificiels

On passe à la discussion de la proposition tendant à interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

L'urgence est demandée.

M. Charles Roux combat cette demande d'urgence, annonçant qu'il se réserve de soutenir le contre-projet.

M. du Périé de Larsan appuie au contraire l'urgence, disant qu'un tel débat doit recevoir sa solution sans retard.

L'urgence est déclarée par 361 voix contre 152.

M. Charles Roux demande alors le renvoi du débat à samedi.

Le renvoi est prononcé.

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Ils se sont occupés des questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, a entre-tenu le conseil des incidents de Carmaux et de la demande d'interpellation qu'il a reçue à cet égard de M. Jaurès. La discussion de cette interpellation viendra devant la Chambre après les affaires d'Arménie.

Obsèques de M. Challemel-Lacour

Les obsèques de M. Challemel-Lacour, ancien président du Sénat, ont eu lieu hier vendredi. Une compagnie d'infanterie avec colonel et drapeau a rendu les honneurs funèbres au moment de la levée du corps. De nombreuses couronnes étaient sur le char.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Perrot, directeur de l'Ecole normale, Loubet, président du Sénat ; Brisson, président de la Chambre ; Méline, président du Conseil ; Gaston Boissier, de l'Académie française.

On remarquait dans le cortège : le général Tournier, secrétaire général de la présidence de la République et le commandant Meaux Saint-Marc, représentant M. Félix Faure. Les ministres MM. Barthou, Hanotaux, Rambaud, Delpeuch. Un grand nombre de députés et de sénateurs.

Au cimetière du Père-Lachaise, des discours ont été prononcés par M. Loubet, au nom du Sénat, M. Mézières, au nom de l'Académie et M. Perrot, au nom de l'Ecole normale.

France et Italie

Rome, 30 octobre.

Le Journal officiel publie un décret rendant exécutoire, à partir du 1^{er} novembre, l'accord maritime entre la France et l'Italie.

Les Grèves

Limoges, 29 octobre.

Les ouvriers calibreurs de la fabrique de porcelaine Delinières, de Limoges, se sont mis en grève à propos d'amendes infligées pour violation du règlement de l'atelier. Les grévistes refusent de reprendre le travail si les amendes ne sont pas levées. M. Delinières refuse de céder.

Dans une réunion, à la bureau du travail, les ouvriers calibreurs ont décidé qu'aucun ouvrier des autres fabriques ne pourrait prendre les places laissées vacantes par le départ des calibreurs de l'usine Delinières. Par contre, les fabricants ont décidé que si les grévistes ne reprenaient pas le travail, les calibreurs des autres usines de Limoges seraient mis à pied. La situation semble grave.

Alais, 29 octobre.

Hier, le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet et le procureur de la République, se sont rendus à Lajasse. Les mineurs se sont prononcés pour le maintien de la grève. Le conseil d'administration aurait décidé, paraît-il, de fermer la mine le 3 novembre si l'entente ne s'établissait pas. Un avis serait porté à la connaissance des ouvriers par voie d'affiches, si une décision était prise en ce sens.

AU TONKIN

Marseille, 29 octobre.

Les journaux du Tonkin arrivés hier dans l'après-midi par le Sidney, apportent les nouvelles suivantes :

Une bande de pirates dirigée par l'aunamite Lanh-Tuc, a attaqué, le 16 septembre, la con-

cession Gobert à Phu-Da-Phue. Les postes voisins se sont portés immédiatement au secours.

On a à déplorer la mort du garde principal Racagel et du jeune Aaglon, âgé de 18 ans, au service des frères Gobert. Des renforts ont été immédiatement envoyés de Bac-Ninh.

A la suite de cette affaire, deux annamites, l'un maire et l'autre chef de police de Dung-An, ont été condamnés à la peine de la décapitation, pour avoir caché aux autorités la présence dans leur hameau d'une bande de pirates commandée par le Lanh-Tuc.

Le village a été, en outre, condamné à faire raser les enceintes de bambous et de terre. Le village de Tuyen-Naang a été la proie des flammes. Il n'y a eu aucune victime.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

Administration préfectorale

M. Druard, récemment nommé préfet de l'Ailier, a quitté Cahors lundi soir, pour aller prendre possession de son nouveau poste.

M. Rousset, notre nouveau préfet, arrivera dans notre ville demain dimanche ; il ne restera d'ailleurs que le temps de se faire installer.

M. Rousset ne prendra réellement possession de son poste que vers le 15 novembre.

Les Bons de poste

Le Journal officiel publie le décret suivant :

Article premier. — Il sera créé quatre nouvelles catégories de bons de poste de la valeur de 6, 7, 8 et 9 francs.

Art. 2. — Le droit à percevoir pour chaque bon de poste est fixé comme suit : à 5 centimes pour les bons de 1 franc à 10 francs inclusivement ; à 10 centimes pour les bons de 20 francs.

Art. 3. — La date de la mise en vigueur des dispositions du présent décret sera fixée par arrêté ministériel.

Les Boursiers de licence

Le ministre de l'instruction publique a été consulté sur la question de savoir si les étudiants qui ont obtenu des bourses de licence ès-sciences sont tenus de travailler en vue des certificats scientifiques exigés des aspirants aux fonctions de l'enseignement public.

Dans une circulaire qu'il adresse aux recteurs, le ministre fait savoir aux intéressés que toute liberté leur est laissée à cet égard et qu'en obtenant une bourse pour les études scientifiques, ils ne contractent d'autre engagement que celui de travailler utilement pour la société qui favorise leurs études. Le ministre ajoute :

« Je suis sûr de répondre aux intentions des Chambres en adaptant la situation des boursiers de licence ès-sciences au nouveau régime de la licence. Ils choisiront donc librement parmi les disciplines de la Faculté à laquelle ils sont attachés, celles qui conviennent le mieux à leurs aptitudes et à leurs vues d'avenir. »

« Ceux d'entre eux qui ne se destinent pas à l'enseignement public, pourront obtenir, après la licence, au lieu de bourses d'agrégation, des bourses d'études en vue d'études spéciales et plus approfondies dans un ordre déterminé de sciences. »

Les conscrits ouvriers

Il a été décidé que toutes les demandes de conscrits de la classe de 1895, à l'effet d'entrer dans les régiments d'artillerie, comme ouvriers en fer ou en bois, seront accueillies, mais sans tolérance de taille, dans le train des équipages. On n'admettra que les jeunes gens ayant l'instruction nécessaire pour être désignés aussitôt comme élèves brigadiers ; les devancements d'appel, ni les changements de destination ne seront autorisés.

Acte de probité

M. Taillade, demeurant rue du Portail-Alban, numéro 21, a trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une petite somme, qu'il a déposé au bureau de police.

Peu de temps après il a été réclamé par la personne qui l'avait perdu.

Cour d'assises

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour siéger dans la quatrième session des assises de 1896, qui s'ouvrira à Cahors, le lundi 16 novembre, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Delord, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors :

Jurés titulaires

MM.
Pierre Richard, propriétaire à Issendolus.
Louis Baspéyras, maire à Lachapelle-Auzab.
Louis Dupuy, propriétaire à Sarrazac.

Paul Goul, conseiller municipal à Montcuq.
Edmond Cornou, propriétaire à Sauzet.
Raymond Paillet, receveur-buraliste à Sauzet.
Victor Ducros, propriétaire à Montcuq.
Mare Chambon, propriétaire à Creysse.
Pierre Fabre, officier de santé à Dégagnac.
Benjamin Montagne, propriétaire à Castelfranc.
Michel Delthil, vétérinaire à Puy-l'Evêque.
Adolphe Barrière, négociant à Figeac.
Jean Delpech, maire à Loupiac.
Louis Valat, chef de section à Souillac.
Paul Tourseiller, propriétaire à Duravel.
Jean Bergougnot, propriétaire à Rignac.
Jean Filhol, pharmacien à Cahors.
Paul Taillade, négociant à Gourdon.
Marcel Monteil, propriétaire à Maxou.
Albin Baleste, propriétaire à Gourdon.
Antoine Rieux, propriétaire à Sarrazac.
Jean Chalvet, propriétaire à Issendolus.
Louis Cassagnes, propriétaire à Brengues.
André Calmon, maire à Montfaucon.
Jules Darnis, propriétaire à St-Céré.
Paul Astorg, chef de bureau à Cahors.
Médard Guitard de Montarnal, propriétaire à Saint-Hilaire-Bessonié.
Charles Combarieu, à Cremps.
Zacharie Souillhol, propriétaire à Gagnac.
Jean Calmels, greffier à Catus.
Gabriel Rebejrol es, négociant à St-Céré.
Lucien Oulii, maire à Brengues.
Pierre Galan, maire à Lavercantière.
Jean-Baptiste Valade, maître d'hôtel à Souillac.
Louis Garrigou, propriétaire à Figeac.
François Crozet, rentier à Gramat.

Lestrade Benjamin, forgeron, 28 ans, célibataire, place St-Georges.
Dupuy Albert, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire (Hospice).
Rouby Barthélemy, rentier, 83 ans, place du Marché, 6.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME du 1^{er} Novembre 1896
De 4 à 5 heures
Allegro Militaire Sellenick.
Rigoletto (Fantaisie) Verdi.
Menuet de Boccherini.
Samson et Dalila (Fantaisie) St-Saëns.
Les Echos du Quercy (Mosaïque) Kelsen.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée parisienne CHARLETTY

Lundi 2 novembre 1896

LE
TOUR DU MONDE
D'UN ENFANT DE PARIS

Pièce à grand spectacle en 5 actes et 11 tableaux

FAITS DIVERS

L'affaire Aubert

Audience du 28 octobre

La déposition du médecin-légiste

Au début de l'audience d'aujourd'hui, les dépositions des témoins continuent. Une seule mérite d'être retenue, celle de M. le docteur Laugier, médecin-légiste, qui a fait l'autopsie du cadavre de Delahaëff.

Le docteur a constaté que la mort de Delahaëff était la conséquence d'une fracture du crâne à la partie postérieure, fracture produite par une des arêtes du marteau d'une petite hachette.

Aubert, au contraire, prétend qu'il a frappé Delahaëff, non par derrière, mais au moment où il fonçait sur lui la tête baissée. Il aurait alors saisi la hachette qui se trouvait sur la table lui servant de bureau et, en faisant pour ainsi dire le moulinet, aurait frappé Delahaëff au crâne.

Cette contestation soulevée par M. Henri Robert, car Aubert, reste assis, immobile à son banc, affaissé, anéanti, donne lieu à une exhibition macabre. Le crâne de Delahaëff est extrait des scellés et M. le docteur Laugier s'approchant des jurés montre, pendant que Delahaëff père pleure silencieusement, comment, suivant lui le coup a été porté.

M^e Henri Robert. — L'adaptation à la fracture du tranchant du marteau pourrait-elle avoir lieu dans le cas où la version d'Aubert serait exacte.

M. Laugier. — Oui, mais plus imparfaitement. Dans le cas où le coup est porté par derrière, l'adaptation est en quelque sorte mathématique. Il fait une expérience concluante à l'appui de cette explication.

M^e Henri Robert. — Pensez-vous en tout cas qu'Aubert ait pu tuer ainsi Delahaëff ?

M. le docteur. — Je ne crois pas qu'il eut pu développer une force suffisante.

M^e de Sal (avocat de Delahaëff père, partie civile). — Un seul coup n'a-t-il pas suffi pour déterminer la mort ?

Le docteur. — Oui, un seul coup a suffi.

M^e de Sal. — La mort a été foudroyante ?

Le docteur. — Foudroyante, (Mouvements).

Après l'audition des experts, qui n'a pas plus d'intérêt que celle des derniers témoins, l'audience a été levée et renvoyée à demain midi pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Audience du 29 octobre

L'audience est ouverte à midi et demi et l'avocat général Bonnet commence aussitôt le réquisitoire.

L'avocat général discute pied à pied les points sur lesquels portera la défense, il s'attache à démontrer la préméditation.

Aubert est aujourd'hui dans un état de prostration absolue, à demi couché sur son banc ; il paraît ne prêter aucune attention à ce qui se passe autour de lui.

Marguerite Dubois est toujours très calme. Après avoir refusé de voir dans Aubert un irresponsable et discuté les théories criminalistes de Lombroso, l'avocat général demande aux jurés une condamnation sans circonstances atténuantes contre Aubert ; il réclame la peine de mort. Les jurés, s'ils l'estiment bon, pourront se montrer indulgents envers Marguerite Dubois qui, cependant, doit être condamnée.

M^e Henri Robert, défenseur d'Aubert, prononce une éloquente plaidoirie dans laquelle il soutient que son client était, quand il a frappé Delahaëff, en état de légitime défense ; il termine en déclarant que des hommes comme Aubert doivent être envoyés, non à l'échafaud, mais dans une maison de santé.

M^e Caye présente ensuite éloquentement la défense de Marguerite Dubois, il demande l'acquiescement.

Le jury se retire pour délibérer à 5 heures 40. A 7 heures 35, le jury entre en séance, rapportant un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. En conséquence, la cour condamne Aubert aux travaux forcés à perpétuité ; la fille Marguerite Dubois est condamnée à trois ans de prison. Ils sont tous deux solidairement condamnés, vis-à-vis de la partie civile, à la restitution de la collection de timbres-poste volée.

VITICULTURE

Les Vignes Américaines (1)

Vingt ans se sont écoulés depuis les premiers essais, et les vignes américaines gagnent toujours du terrain ; personne ne peut nier aujourd'hui leur incontestable supériorité, les services qu'elles ont rendu et qu'elles rendront encore dans l'avenir aux personnes (pourtant peu nombreuses aujourd'hui), qui n'ont pas foi en elles, et qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont pas encore planté leurs champs.

La fortune du pays dépend de cette plantation. Des millions employés sortiront des milliards et le travail, tout ingrat qu'il est, rapportera cent pour un. A ceux qui n'ont pas encore essayé la reconstitution des vignobles, nous nous permettrons d'indiquer la voie qu'ils ont à suivre, heureux si nous pouvons les maintenir dans la bonne route ; nous serons largement récompensés des services rendus à nos concitoyens.

Les travaux qu'on doit effectuer pour faire une plantation sont : le défoncement, la régularisation du terrain, la plantation. Nous allons nous occuper de ces trois choses, les plus importantes en l'art qui nous occupe.

Les terrains rocailleux et pierreux sont défoncés à la main ; pour les autres on se sert de la charrue. Grâce au progrès, les terrains peuvent se défoncer à la vapeur à des profondeurs immenses et donner ainsi l'aération qui est nécessaire à la bonne venue des racines.

Le prix de revient d'un hectare défoncé à la main est de 1,000 fr., dans les coteaux et les terrains difficiles du Lot. Dans la plaine, le même travail et plus profondément fait (jusqu'à 0^m 50 centimètres) coûte 300 fr. l'hectare.

Les machines à vapeur défoncent à 0^m 80 centimètres de profondeur pour la modique somme de 200 fr. dans les alluvions et les terres boulonnées ; dans ces sortes de terrains, la vigne payera la 3^e année de plantation les frais généraux occasionnés, tant elle y sera belle. Nous recommandons ce genre de travail.

L'opération du défonçage terminée, on doit pour régulariser le terrain, faire les transports de terre nécessaires, afin d'augmenter la couche de bon terrain dans les endroits faibles ; c'est une chose indispensable pour la bonne réussite de la plantation.

La terre ainsi préparée, on procède au carrelage ou à toute autre figure géométrique selon le désir du planteur.

Deux sillons profonds (2) sont tracés de chaque côté de l'endroit marqué, ce qui économise beaucoup la main d'œuvre pour faire les trous.

Laisser aérer les trous faits quinze jours au moins avant de faire la plantation, est indispensable ; planter ensuite par un temps sec : voilà des conditions indispensables à la bonne reprise.

Les plants racinés et greffés doivent être plantés en novembre et décembre, c'est-à-dire avant les grands froids, ces derniers (les greffes) doivent être entourés d'une forte butte, la soudure doit être au niveau du terrain, plutôt au-dessus qu'au-dessous ; la tige de l'année doit être recouverte de 0^m 10 centimètres pour préserver les bois contre les gelées d'hiver ; le terrain se trouve ensuite tassé par les pluies ; au début de la végétation les racines sont ainsi mises à l'abri du contact de l'air, et ne sont plus exposées aux variations atmosphériques qui compromettent les reprises. Quant aux boutures, mars et avril, c'est le bon moment, après avoir eu bien soin de les conserver dans un endroit frais et recouvertes de sable, ou mieux encore dans de l'eau courante, de 0,15 à 0,20 centimètres de profondeur.

La sécheresse de l'hiver 1895-1896, a favorisé à un très haut degré le développement du phylloxera. Dans beaucoup de vignobles, où cet insecte existait depuis de longues années sans prendre d'extension on croyait pouvoir attribuer à la nature du sol ou au climat une cause de résistance suffisante pour prolonger très longtemps encore la vitalité des vieilles vignes françaises. Cette année, les tâches ont augmenté très rapidement en nombre, et en intensité ; cet effet ne s'est pas seulement fait sentir sur les vignes franches de pied, mais il s'est manifesté nettement aussi sur les vignes américaines à faible résistance. Nos nombreuses collections de plants en offrent un exemple. Beaucoup de variétés telles que les cépages issus du vitis Labrusca et autres, qui avaient poussé tant bien que mal jusqu'à maintenant, ont poussé en tête de choux au printemps dernier.

L'invasion phylloxérique a aussi exercé son influence sur l'aspect des vignobles. Lorsqu'on a lu les auteurs qui ont écrit sur la viticulture comparée, il y a trente ans, on est étonné en parcourant les vignobles, de voir que les pratiques des différentes régions ont quelquefois subi des modifications profondes. Souvent la conduite des vignes américaines n'est restée ce qu'elle était autrefois que dans les milieux où le phylloxera a fait peu de dégâts. Toutes les fois que les systèmes de taille, la forme donnée aux souches l'écartement des cepes etc., ne sont plus établis suivant un mode rationnel répondant aux exigences de la culture actuelle on voit ces vignobles se constituer sur un type moderne. Il suffirait pour cela de citer la place, de moins en moins grande, occupée par la culture des vignes en hautains, sur des arbres morts ou vivants, et la disposition des vignes où l'on faisait annuellement des cultures intercalaires.

En novembre prochain sera tenu à Bordeaux un congrès ampélographique, dont toutes les sommités viticoles s'occupent à juste titre, et avec tant de raison : la synonymie de cette multitude de plants cultivés sous des noms différents en fera l'objet.

(1) Pour plus amples renseignements voir notre 3^{me} édition sur les Vignes Américaines. Revue et augmentée ; prix 3 fr. (franco poste).

(2) Dans les terrains labourables.

De toutes ces variétés, ne garder que des sujets types, base et fortune de la reconstitution du vignoble français.

Si certaines variétés de vignes américaines ont eu quelques insuccès, on constate avec plaisir des variétés résistantes à toutes les intempéries, à tous les climats, à tous les terrains : c'est de ces vignes américaines résistantes que nous entre-tiendrons nos lecteurs dans une prochaine chronique.

Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole.

Souffrez sans vous plaindre, dit le philosophe. Mais pourquoi souffrir quand on peut se soulager et guérir si facilement au moyen des Pilules Suisses, ce précieux remède contre les troubles de la digestion.

BEC IMPÉRIAL RUSSE

A INCANDESCENCE POUR LE GAZ

Économie : 50 0/0

Pas de chaleur. — Pas de fumée

La supériorité du Bec Impérial Russe sur tous les systèmes existant à ce jour, réside dans la constitution du manchon qui est en tissu spécial le rendant irrétrécissable.

Jean LARRIVE, dépositaire à Cahors.

A VENDRE un joli PHAÉTON à 4 places, à l'état de neuf, essieux à patent.

S'adresser au bureau du journal.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULIE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^{ie} DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris

ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance des 12 et 19 Octobre

Présidence de M. H. Valette président semestriel.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Greil donne lecture d'une notice sur deux monnaies anciennes, sorties des ateliers monétaires de Figeac et faisant partie de la collection de M. Paul Bordeau, qui lui a communiqué des notes sur ces objets.

M. Daynard lit un compte de recettes et de dépenses faites par M. Dubruehl, marquis de Ferrières en Quercy et maréchal de camp, pendant un voyage de Perpignan à Paris et durant son séjour dans cette dernière ville, de 1718 à 1723. Le chiffre des dépenses s'élève à près de 85,000 livres.

M. le docteur Emile Bastide, médecin en chef de l'hospice de Tunis, et M. l'abbé Filsac, curé de Peyrilles, demandent à faire partie de la Société à titre de membres correspondants.

Il sera statué sur leur admission à la séance du 26 octobre.

Duravel

Voici le résultat des courses vélocipédiques qui ont eu lieu dimanche dernier 25 octobre :

Première course, départementale, distance 3,000 mètres, trois partants : 1^{er}, Capmas, de Lagardelle ; 2^e, Manié, de Cahors ; 3^e, Massaleau, de Mauroux.

Deuxième course, régionale, distance 4,000 mètres, sept partants : 1^{er}, Soubiroux, de Saint-Vite ; 2^e, Andrac, d'Agén ; 3^e, Manié de Cahors.

Troisième course, internationale, distance 4,000 mètres, sept partants : 1^{er}, Andrac, d'Agén ; 2^e, Soubiroux, de St-Vite ; 3^e, Manié, de Cahors.

Quatrième course, honneur : 1^{er} Soubiroux et Andrac, *ex aequo*.

Latronquière

Dimanche dernier, deux gendarmes de notre brigade se rendirent à Bessonies, commune de Saint-Hilaire-et-Bessonies, en tournée de surveillance.

Ils dressèrent procès-verbal à un débitant, pour fermeture de son établissement à une heure indue.

Après avoir verbalisé, nos deux braves pandores reprirent le chemin de la caserne ; mais, à peine étaient-ils à une centaine de mètres du bourg qu'ils furent assaillis par une grêle de cailloux lancés par des inconnus embusqués. L'un d'eux a été blessé à une jambe

La justice informe.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 octobre 1896

Naissances

Paul (naturel), rue du Château-du-Roi, 12.
Cambou Antoinette, rue du Four Ste-Catherine.
Bosc Gaston, rue St-André, 12.
Miquel Suzanne, rue Lastié, 8.
Molinié Gabrielle, avenue de la Gare, 10.

Mariages

Vienne Antoine, professeur, et Fournié Anne.
Batut Paul, peintre, et Vicam Marie, fleuriste.

Décès

Triouillier Mathurin, mineur, 65 ans, rue Mascoutou, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges, ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

ALMANACH UNIVERSEL

1897

Le Père la Charrue

J'ai deux grands bœufs dans mon étable. Pierre Dupont.



Se vend à CAHORS : Chez Jean LARRIVE, fils aîné 16, Rue de la Liberté

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m .	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	6 40	6 34	5 11	midi 32	7 ^h 6 soir
Gignac-Cressensac.....	6 50	7 1	5 23	1 10	7 43
SOULLAC.....	7 27	—	—	1 47	8 3
CAZOULÈS.....	7 47	7 37	5 59	2 7	8 18
Lamothe-Fénélon.....	7 54	7 38	6 »	2 12	8 25
Nozac.....	8 1	—	—	2 19	8 26
GOURDON.....	8 2	—	—	2 21	8 41
Saint-Clair.....	8 17	—	—	2 36	8 51
Dégagnac.....	8 27	—	—	2 46	9 5
Thédirac-Peyrilles.....	8 40	8 3	6 24	3 »	9 15
Saint-Denis-Catus.....	8 50	—	—	3 10	9 27
Espère.....	9 2	—	—	3 22	9 38
CAHORS.....	9 13	—	—	3 32	9 49
Sept-Ponts.....	9 24	—	—	3 44	9 58
Cieurac.....	9 33	—	—	3 53	10 10 soir
Lalbenque.....	9 45	8 39	7 »	4 5	11 7 25
CAHORS.....	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	11 7 37
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	11 8 40
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	11 9 22
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 48	—
Caussade.....	11 3	9 23	7 47	5 23	—
MONTAUBAN.....	11 37	9 47	8 10	6 3	—
TOULOUSE.....	11 h. 52 (midi 2)	10 »	8 18	6 20	—
	11 h. 39 (1 h. 14)	10 39s.	8 59	7 43	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e et de 3^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 2^e et de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	3 15	8 ^h »	—	9 ^h 40	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
CAUSSADE.....	3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Lalbenque.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	midi 12	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	midi 21	8 59
CAHORS.....	4 38	6 22	9 51	—	midi 33	9 11
Espère.....	4 48	6 38	9 57	6 »	midi 42	9 19
Saint-Denis-Catus.....	—	6 52	—	6 14	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	—	9 55
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	—	10 8
GOURDON.....	5 30	7 38	10 37	7 »	—	10 17
Nozac.....	—	8 2	—	7 17	—	10 26
Lamothe-Fénélon.....	—	8 11	—	7 26	—	10 40
CAZOULÈS.....	—	8 23	—	7 36	—	10 49
SOULLAC.....	5 51	8 31	10 58	7 48	—	10 58
Gignac-Cressensac.....	5 55	8 36	10 59	7 57	—	11 10
BRIVE.....	6 31	9 40s.	11 35	8 4	—	11 11
PARIS.....	7 »	—	11 44	8 36	—	11 18
	4 37	—	8 40 ^m	9 11 ^m	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D.	6 39	12 50	6 30
Mercuès.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Douelle.....	6 47	1 15	6 48
Luzach.....	7 »	1 22	7 2
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr. Prayssac.....	7 16	1 38	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Solignac-Touzac.....	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS.....	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS — Arr.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS — D.	7 ^h 50s.	11 ^h »	7 ^h 38 s
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS — D.	8 29	3 1	9 10 ⁷
Fumel.....	8 35	3 7	9 16
Solignac-Touzac.....	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Prayssac.....	9 6	3 44	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 54	9 53
Luzach.....	9 22	4 4	10 5
Pharac.....	9 31	4 14	10 14
Arrêt Douelle.....	9 36	4 19	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	7 ^h 37	12 27	6 ^h 27
Cabessut, halte.....	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 48	2 33	7 28
Calvignac, halte.....	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, halte.....	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadeline.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 ^h 10	6 ^h 10
Lamadeline.....	7 53	11 22	6 20
Toirac.....	8 6	11 34	6 33
Montbrun, halte.....	8 14	11 43	6 42
Cajarc.....	8 26	11 55	6 53
Calvignac, halte.....	8 36	12 6	7 4
St-Martin-Lab.....	8 46	12 16	7 14
St-Cirq, halte.....	8 54	12 23	7 21
Conduché.....	9 »	12 30	7 28
Saint-Géry.....	9 17	12 45	7 45
Vers.....	9 23	12 51	7 52
Arcambal.....	9 30	1 0	8 0
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	8 10
CAHORS — A.	9 43	1 19	8 13

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudero, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C^o Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

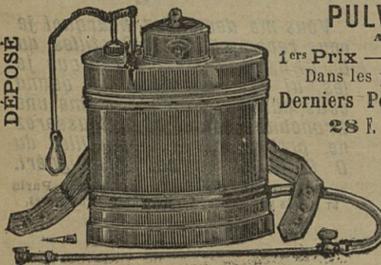
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé 1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëis, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Proriasis, Herpès, Fario, Pityriasis, Lupus, etc., etc. MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine no dérange en rien le travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. MLENDORMAND, Médecin, ancien Attaché-Major de Hôpitaux, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTON.